

<p>Département répondant : Programmes communautaires</p> <p>Rédigé/révisé par la direction des soins infirmiers et le Service de prévention et de contrôle des infections</p> <p>Date d'entrée en vigueur : 2012-05-16</p> <p>Date de révision : ---</p> <p>Comité des ordonnances collectives : 2012-03-21</p> <p>Comité de pharmacologie : Non applicable</p> <p>Comité exécutif du CMDP : 2012-05-16</p>	<p>Initier une mesure diagnostique en présence de diarrhée dont l'étiologie suspectée est le <i>Clostridium difficile</i> (DACD)</p>
	<p>Professionnels concernés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Infirmières et infirmiers• Médecins

PROFESSIONNELS HABILITÉS *À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Les infirmières du CSSS de la Vieille-Capitale qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application du protocole et qui travaillent dans les secteurs suivants :

Programme/direction							
Services gériatriques spécialisés	Hébergement longue durée	ASM	FEJ	SAD	Services de santé généraux	UMF	Autres
X	X	X		X			

* Le personnel d'agence s'assure de posséder les connaissances, la formation et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à cette ordonnance collective.

ACTIVITÉ RÉSERVÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE ET FORMULAIRE **Oui** **Non**

- « Protocole *Clostridium difficile* (DACD) », du CSSS de la Vieille-Capitale.

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE PAR L'ORDONNANCE

- Les usagers des secteurs concernés.

Initier une mesure diagnostique en présence de diarrhée dont l'étiologie suspectée est le *Clostridium difficile* (DACD)

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- L'usager doit présenter les signes et symptômes suivants :

- ✓ Présence d'au moins trois selles liquides ou semi-liquides en 24 heures avec une odeur caractéristique de para-crésol (crottin de cheval) s'accompagnant ou non de douleurs abdominales ou de fièvre.

Et***un ou plusieurs des éléments suivants :***

- ✓ Prise d'antibiotique dans les deux derniers mois
- ✓ Hospitalisation dans les deux derniers mois
- ✓ Diarrhée sans autre cause évidente identifiée
- ✓ Contact étroit avec une personne ayant une histoire de DACD depuis moins de deux mois

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Dépister la présence de DACD chez un usager symptomatique afin de :
 - ✓ Débuter un traitement rapidement;
 - ✓ Réduire le risque de transmission.

CONTRE-INDICATIONS

- Pour le même épisode de diarrhée, l'infirmière n'est pas autorisée à faire un deuxième prélèvement sans la prescription du médecin.
- Il n'est pas recommandé d'effectuer un autre prélèvement pendant ou après le traitement.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Si le résultat du premier test de dépistage est négatif et qu'il y a toujours présence d'indications cliniques.
- Détérioration de l'état général nécessitant une évaluation médicale.
- Aviser le médecin traitant suite au test de dépistage effectué, le cas échéant.

Initier une mesure diagnostique en présence de diarrhée dont l'étiologie suspectée est le *Clostridium difficile* (DACD)**DIRECTIVES**

- L'infirmière évalue la fréquence et la durée de la diarrhée pour tout usager présentant des selles liquides ou molles.
- L'infirmière s'assure que l'usager répond aux conditions d'initiation avant d'initier la mesure diagnostique « Recherche de cytotoxine de *Clostridium difficile* ».
- L'infirmière procède au prélèvement des selles pour la recherche de cytotoxine de *Clostridium difficile*. Ce prélèvement doit être effectué le plus tôt possible après l'apparition des symptômes. Au besoin, référez-vous à la méthode de soins infirmiers de l'Association québécoise des établissements de santé et services sociaux (AQESSS).

Recherche de cytotoxine de *Clostridium difficile*

Contenant stérile sans milieu de transport

- ✓ Placer 2 mL de selles liquides ou 30 mL de selles molles.
 - ✓ Les selles formées ne sont pas analysées.
 - ✓ Acheminer au laboratoire à une température de 4°C (*Ice pack* réfrigéré).
- En centre d'hébergement, l'infirmière doit aviser la conseillère du Service de prévention et de contrôle des infections (PCI). Les mesures de précautions additionnelles « contact renforcées » sont mises en place (se référer au protocole Diarrhée associée au *Clostridium difficile* (DACD), Centre d'hébergement et Unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF).
 - Au soutien à domicile ou en santé mentale, l'usager qui est en phase active de diarrhée, doit être visité le dernier de la journée (se référer au protocole Diarrhée associée au *Clostridium difficile* (DACD), Services à domicile).

Initier une mesure diagnostique en présence de diarrhée dont l'étiologie suspectée est le *Clostridium difficile* (DACD)

BIBLIOGRAPHIE:

Comité consultatif provincial des maladies infectieuses, (2010). *Analyse, surveillance et gestion du Clostridium difficile dans tous les établissements de soins de santé*. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée: Ontario.

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan, (2010). *Recherche de C. difficile*. Ordonnance collective.





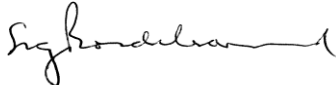
Cohen, S.H., Gerding, D.N., Johnson, S., Kelly, C.O., (2010). Clinical Practice Guidelines for Clostridium difficile infection in Adults: 2010 Update by the Society for Healthcare Epidemiology of America (SHEA) and de Infectious Diseases Society of America (ISDA). *Infection Control and Hospital Epidemiology*, Vol.31, N° 5, p. 431-455.

Institut universitaire de gériatrie de Montréal, (2006). *Prélèvement pour culture de selles*. Ordonnance collective.

Service de prévention et contrôle des infections, (2012). *Protocole diarrhée associée au Clostridium Difficile*. Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale : Québec.

Initier une mesure diagnostique en présence de diarrhée dont l'étiologie suspectée est le *Clostridium difficile* (DACD)

PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION

	2012-05-16
Pascale Cholette Médecin, chef du département des Programmes communautaires	Date
	2012-05-16
Pierrette Carrier Chef du département de pharmacie	Date
	2012-05-16
Agnès Gaudreault Directrice des soins infirmiers	Date
	2012-05-16
Dr Alain-Philippe Lemieux Directeur des services professionnels et hospitaliers	Date
 175-288-0	2012-05-16
Dr Serge Bordeleau Président du CMDP	Date
Adopté par le CMDP _____	2012-05-16
Date d'entrée en vigueur _____	2012-05-16
Date prévue de révision _____	2015-05-16